



Date de prescription pour un dette

Par **boby33**, le **15/12/2016** à **09:51**

Bonjour rnj'ai acheté en décembre 2012 une mais on m'en a compté 2 et je me suis retrouvé avec 2 prélèvements. Je me suis retrouvé à découvert d'où agios, des prélèvements qui ont été refusé + 1 chèque et encore des agios. Je les ai appelés 84 fois avant qu'on me rembourse le prélèvement.rnOn ne veux pas me rembourser les appels et les agios. Des huissiers m'ont relancé pour payer le restant de la dette mais j'ai refusé tant qu'on ne m'a pas remboursé.rnJe voudrais savoir s'il y a prescription depuis décembre 2014 ou faut il attendre décembre 2017 pour que l'huissier ne puisse plus rien faire.rnCordialement et merci de vos réponses.

Par **morobar**, le **15/12/2016** à **10:51**

Bonjour,rnLe mieux est de reprendre votre exposé et de le narrer dans l'ordre chronologique en précisant ce que vous avez acheté et pourquoi vous devez en payer deux.rnActuellement c'est incompréhensible, on ne sait pas de quoi il retourne, qui vous cherche des poux dans la tête, quels huissiers représentant qui, vendeur, banque..